

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Nombre de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 8

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 14 Juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 7 Juin 2018

Présents : M Jean-Claude PICARD, M Patrick HERRERO, M Marc FERLAY, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M Benoît VERNAISON, M Sébastien BALMONT, Mme Sophie RODIER, M Wilfried ROLLET

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, Mme Florence BRIERE, M Bertrand CHAMBE

Secrétaire de séance : M Patrick HERRERO

Début de séance à 20h30

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le PADD est le premier document constitutif de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), c'est donc lui que le conseil municipal doit valider de prime abord. Ce document est en quelque sorte la feuille de route « politique » du PLU. Il est important de le penser avec attention. La révision du PLU doit rendre ce dernier compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Deux grands thèmes sont inscrits :

Duerné un village à conforter.

L'augmentation de population de notre village sera ramenée de 1.5 % /an actuellement à 0.9%.

Si ce changement peut sembler important, il n'a en définitive que peu d'impact sur le développement de notre village puisque sur les dix dernières années notre population n'a augmenté que de 0.9 %. Hormis cet aspect-là le PADD reprend l'ensemble des thèmes inscrits antérieurement dans notre PLU.

Préserver l'identité rurale de Duerné

Ce chapitre reste dans la droite ligne de ce que nous avons inscrit il y a moins de 10 ans dans le PLU, préserver l'activité agricole et permettre son développement. Nous avons néanmoins voulu préciser l'interface entre le secteur agricole et la zone d'activité économique du village ainsi qu'un périmètre « tampon » entre les zones constructibles pour l'habitation et la zone spécifique à l'agriculture.

Le corridor écologique repérer au SCOT devra être précisé.

Notre PLU doit s'inscrire dans la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Une réunion publique sera organisée pour présenter ces étapes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour présenter les modifications du PADD au Personnes Publiques Associées le 26 Juin 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

POINT SUR LE CHANTIER DE L'ECOLE

L'avancement a pris du retard suite aux fortes pluies qui ont générées beaucoup d'humidité.

La paille de la face Nord a été enlevée.

Un test d'étanchéité est prévu le 6 Juillet 2018 suivi d'une visite du chantier en présence des financeurs (Région représentée par Sophie Cruz et Département représenté par Christophe Guilloteau).

• DELIBERATION : CHOIX DU CADRE JURIDIQUE DU PROGRAMME DU NOUVEAU QUARTIER

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un Maître d'Œuvre pour le programme du nouveau quartier.

A la suite de la réunion avec le Bureau d'Etudes OXYRIA, il présente les 3 cadres juridiques existants aux membres du Conseil :

- Régie
- Régie avec assistance d'un mandataire
- Concession

A la vue de la complexité règlementaire et dans un souci de limiter les risques économiques, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'opter pour une Régie avec assistance d'un mandataire

Délibération adoptée à l'unanimité

PLANNING DU PROJET DE LA STATION D'EPURATION

La parution pour l'attribution du marché de sa construction a eu lieu le 8 juin pour une réponse première semaine de septembre. Suivra après la phase d'analyse, l'audition des candidats, pour un choix du lauréat au conseil communautaire d'octobre. Les travaux débuteront au 1^{er} trimestre 2019 pour une durée de 1 an.

Une réunion publique sera organisée en fin d'année, pour présenter cet équipement qui viendra résoudre bien des problèmes.

• DELIBERATION : CONVENTION A PASSER AVEC LA CCMDL EN MATIERE DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose la nécessité de passer une convention de partenariat entre la Commune de Duerne et la CCMDL en matière de voirie.

La compétence voirie est transférée à la CCMDL qui alloue chaque année, pour tous les villages une enveloppe financière pour laquelle correspond des travaux d'aménagement.

Les travaux de voirie 2018 prévus sont :

- Création d'un trottoir Route d'Yzeron : 34 115.40 € TTC
- Création d'un trottoir arrêt de bus sur la Route de Bordeaux : 3 632.26 € TTC
- Revêtement de chaussée sur le Chemin Le Crozet : 11 920.46 € TTC

L'enveloppe budgétaire TTC accordée par la CCMDL est de 37 998.33 €.

Le budget prévisionnel TTC pour ces travaux est de 49 668.12 €.

Soit nous nous tenons aux crédits alloués par la CCMDL soit nous devons abonder avec le budget municipal et passer une convention avec la CCMDL pour un reste à charge d'environ 11 669.79 € TTC pour la Commune de Duerne.

Les travaux sont prévus du 11 au 26 Juin 2018 (sauf en cas d'intempéries).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de passer une convention avec la CCMDL en matière de voirie.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : CONVENTION A PASSER AVEC LE POLE EMPLOI-URSSAF POUR L'ASSURANCE CHOMAGE DES AGENTS CONTRACTUELS

Monsieur le Maire expose la nécessité de passer une convention avec le POLE EMPLOI/URSSAF concernant l'assurance chômage des agents contractuels.

La Commune de Duerne embauchant rarement des agents contractuels, n'a pas passé de convention et est donc en « Auto-Assurance » concernant les indemnités d'assurance chômage des agents contractuels.

Il s'agira dorénavant de payer les cotisations patronales d'assurance chômage des agents contractuels afin que l'indemnisation soit directement faite par le POLE EMPLOI et non par la Commune.

Il demande au conseil municipal de passer une convention avec le POLE EMPLOI – URSSAF.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN ELU

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un membre du conseil municipal a dû représenter la Commune de Duerne pour une réunion d'Enercoop le 3 avril 2018.

Patrick HERRERO a représenté la Commune.

Cette réunion étant assez éloignée, Monsieur le Maire propose de rembourser les frais de déplacement.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention suivante :

- LA FABRIK : 500 € de subvention en soutien à l'organisation du Festival jeune public de spectacle vivant « Un mouton dans le Ciel » qui a eu lieu le 7 Avril 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

• Commission voirie :

- L'Elagage des chemins communaux va commencer
- Les travaux en partenariat avec la CCMDL ont débuté le 11 juin 2018
- Un suivi des heures de déneigement va être réalisé

- **La Commune a reçu le 8 Juin 2018 du CAUE Rhône Métropole le 1^{er} prix Paysages en Projet 2018 catégorie Aménagement de Centre-Bourg. Il y avait 35 candidatures pour le Prix Paysages en Projet 2018 dont 16 opérations qui ont été retenues.**
- Future organisation du transport solidaire. Il s'agit d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté de communes. Un appel d'offres avait été lancé en distinguant la partie réservation et la partie transports qui sera toujours effectuée par des taxis locaux. La proposition pour la réservation s'avérant trop onéreuse, une solution va être recherchée en interne de la CCMDL pour un démarrage à la rentrée.
- **L'analyse d'eau de source des Courtines de début juin a mis en évidence la présence de bactéries contaminantes, indiquant un défaut de la filtration naturelle, probablement dû aux fortes pluies de ces dernières semaines. Un nouveau contrôle sera fait prochainement.**

La séance est levée à 22h45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le Jeudi 5 Juillet à 20h30

